

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt trois

Le 15 mai

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 mai 2023

Date d'affichage 5 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie CAPLIER, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART et Cédric EVANO **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Nadège GRUDE et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Elodie CAPLIER, Jean-Pierre BOUILLON, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART, Marc DURAN et Cédric EVANO

Secrétaire de séance : Philippe GIRONDEL et Jean-Paul GAUCHARD.

N° 2023-057 – REVALORISATION DU MONTANT DES VACATIONS

En janvier 2010, la gestion et l'organisation des accueils extrascolaires, déléguée auparavant aux mouvements d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement du Calvados et Francas du Calvados) ont été reprises en régie directe par la Ville.

A la suite de la municipalisation des activités Enfance et Jeunesse extrascolaires, une délibération 2010/054 a été adoptée afin de fixer le prix des vacances des animateurs du Centre de Loisirs Petit Enfance / Enfance-Jeunesse.

Depuis 2010, les statuts et les tarifs ont été fixés comme suit, sans évolution depuis cette date :

<u>STATUT</u>	<u>MONTANT (en euros nets / jour)</u>
Animateur non diplômé	40 €
Animateur diplômé, ou stagiaire en cours de formation	45 €
Directeur adjoint	50 €
Directeur	55 €

La Ville a donc souhaité initier une démarche de réflexion et d'analyse financière relative au coût des vacances afin que les équipes d'animation se sentent davantage valorisées et reconnues à travers le travail qu'elles accomplissent auprès des différents publics des vacataires.

La proposition tarifaire est issue d'une étude comparative avec les villes avoisinantes permettant à la collectivité d'ajuster les montants des vacances au plus près des différentes structures mais aussi pour favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat.

Outre l'aspect attractif lié à cette revalorisation, la Ville espère également que ces rémunérations viendront palier les difficultés de recrutement des équipes assurant l'encadrement des ACM.

Le tableau ci-dessous propose donc une augmentation des coûts des vacances de 15 € établie sur la base de l'analyse financière réalisée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la délibération du conseil municipal n°2010-054 du 22 mars 2010 portant sur la mise en place de prix de vacances ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 5 mai 2023 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 12 mai 2023 ;

Il est proposé de fixer le statut et le tarif proposés pour chaque encadrant comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

<u>STATUT</u>	<u>MONTANT (en euros nets / jour)</u>
Animateur non diplômé	55 €
Animateur diplômé, ou stagiaire en cours de formation	60 €
Directeur adjoint	65 €
Directeur	70 €

La date d'application est fixée au 1^{er} juillet 2023.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ACCEPTE les modalités de revalorisation du montant des vacances telles que proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 15 mai 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 22/05/2023

Affichée le : 22/05/2023

Acte à classer

2023-057

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-17T17-05-57.00 (MI245144330)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230517-2023-057-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Revalorisation du montant des vacances

Date de décision : 17/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 057.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/05/23 à 16:40

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 17/05/23 à 17:05

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 17/05/23 à 17:16